

**CAHIER DU CONGRÈS RÉGULIER D'HIVER DES 8 ET 9 FÉVRIER  
2025 DE LA COALITION DE RÉSISTANCE POUR L'UNITÉ  
ÉTUDIANTE SYNDICALE (CRUES)**

*Version à jour en date du 2025-02-28*

**Lieu**

Henry F. Hall Building, 1455 Blvd. De Maisonneuve Ouest, Montréal, Québec H3G 1M8

**Dates**

8-9 février 2025

**Heures**

Début: 9h00

**Documents utiles pour le Congrès**

Statuts et Règlements de la CRUES

Code des règles de procédure de la CRUES

Petit livre mauve de l'ASSÉ

## **Présences (membres)**

AGECAR

SCPASA

GUSS

CSF

AFESH

ADEESE

AFÉA

AFESPED

AGECLG

AÉMESTUM

SOGÉÉCOM

## **Présence (non-membres)**

SPPA

MAGE-UQAC

SSMU

CSU

AGECVM

AGEM

AECS

SASU

AGECMV

## **PROPOSITIONS D'ORDRE DU JOUR**

### **Proposition d'ordre du jour formulée par le Conseil de Coordination**

#### 1.0 Ouverture

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

1.4 Dépôt des avis de motion

#### 2.0 Suivi des campagnes

2.1 Campagnes Stages

2.2 Campagne Palestine

2.2.1 GGI Palestine

#### 3.0 Coalition large

#### 4.0 Positions politiques

#### 5.0 Élections partielles

## 6.0 Statuts et règlements

6.1 Ajout de l'article 5 : Définitions

6.2 Modification de l'article 2 du « Règlement E : praesidium ».

6.3 Avis de motion de l'exécutif

## 7.0 Procédures de clôture

7.1 Varia

7.2 Ajournement

# RECONNAISSANCE TERRITORIALE

*La CRUES reconnaît que l'Université Concordia où sont réunis ses membres est située en territoire autochtone, lequel n'a jamais été cédé. Nous reconnaissons la nation Kanien'kehá: ka comme gardienne des terres et des eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui. Tiohtià:ke est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident.*

## 1. Ouverture

Que le congrès soit ouvert à 9h42.

*Proposée par Exec*

*Appuyée par Afesped*

AU

### 1.1. Praesidium

Que Istvan, Roxo, Eleanore et Kolya assurent respectivement l'animation, le secrétariat, le senti et les tours de parole pour le présent congrès:

Que Katherine et Greg assurent la traduction pour le présent congrès.

*Proposée par Exec*

*Appuyée par SOGÉÉCOM*

AU

### 1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour soit le suivant:

- 1.0 Ouverture
- 1.1 Praesidium
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal
- 1.4 Dépôt des avis de motion
- 2.0 Enteriner les affialtions et les désaffilations
- 3.0 Suivi des campagnes
  - 3.1 Campagnes Stages
  - 3.2 Campagne Palestine
    - 3.2.1 GGI Palestine
- 4.0 Coalition large
- 5.0 Positions politiques
- 6.0 Élections partielles

## 7.0 Statuts et règlements

7.1 Ajout de l'article 5 : Définitions

7.2 Modification de l'article 2 du « Règlement E : praesidium ».

7.3 Avis de motion de l'exécutif

## 8.0 Procédures de clôture

8.1 Varia

8.2 Ajournement

*Proposée par Exec*

*Appuyée par AFESH*

Amendement: que l'on remplace «GGI» par «Grève»

*Proposé par Sogéecom*

*Appuyé par exec*

*AU*

*Retour sur la principale amendé une fois*

Que l'ordre du jour soit le suivant:

1.0 Ouverture

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

1.4 Dépôt des avis de motion

2.0 Enteriner les affialtions et les désaffilations

3.0 Suivi des campagnes

3.1 Campagnes Stages

3.2 Campagne Palestine

3.2.1 Grève Palestine

4.0 Coalition large

5.0 Positions politiques

6.0 Élections partielles

7.0 Statuts et règlements

7.1 Ajout de l'article 5 : Définitions

7.2 Modification de l'article 2 du « Règlement E : praesidium ».

7.3 Avis de motion de l'exécutif

8.0 Procédures de clôture

8.1 Varia

8.2 Ajournement

*AU*

### **1.3. Lecture et adoption du procès verbal**

Que l'on adopte le procès-verbal du congrès régulier d'automne 2024.

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par AGECAR*

AU

### **1.4. Dépôt des avis de motion**

*Dépôt d'un avis de motion par l'AFESH*

## **2. Entériner les affiliations et les désaffiliations**

Que l'on entérine la désaffiliation de l'AESS-UL

*Proposé par Exec*

*Appuyé par AGECLG*

AU

Que l'on entérine l'affiliation de l'AEMÉSTUM

*Proposé par Exec*

*Appuyé par AFESPED*

AU

Proposition privilégiée: Que les associations non-membres bénéficient d'un vote indicatif afin de favoriser leur participation au congrès;

Que les votes indicatifs soient notés au pv.

*Proposé par l'AGECLG*

*Appuyé par SOGÉÉCOM*

AU

## **3. Suivi des campagnes**

### **3.1. Campagne des stages**

*Proposition privilégiée de donner un droit de parole à Santiago.*

*Proposé par Exec*

*Appuyé par AFESH*

AU

Que l'on autorise une captation vidéo du congrès

*Proposé par Exec*

*Appuyé par AFESH  
Battue à majorité*

Que l'on tienne une plénière de 30 minutes sur la campagne des stages

*Proposé par Exec  
Appuyé par SOGÉÉCOM  
AU*

*La plénière commence à 10h17.*

*La plénière se termine à 10h25*

### **3.2. Campagne Palestine**

Que l'on tienne une plénière d'une heure sur la campagne pour la Palestine.

*Proposé par Exec  
Appuyé par AGECLG  
AU*

*La plénière commence à 10h26.*

*La plénière se termine à 10h24.*

*Considérant la violation constante du cessez-le-feu à Gaza par l'État sioniste, par des restrictions de l'entrée d'aide médicale, la sortie de patient.e.s et par la perpétuation des fusillades, blessant et tuant plusieurs palestinien.ne.s;*

*Considérant l'intensification alarmante de violence en Cisjordanie par l'armée «israélienne»;*

Que la CRUES ne reconnaisse pas le cessez-le-feu à Gaza comme étant légitime;

Que la CRUES exige l'arrêt de la violence du part de l'entité sioniste en Cisjordanie;

Que la CRUES dénonce la complicité des médias journalistiques dans leur silence face aux derniers développements;

Que la CRUES dénonce l'interférence des soi-disant États Unis dans les affaires palestiniennes;

Que la CRUES pousse le mouvement étudiant propalestinien jusqu'à la libération complète de la Palestine, de la rivière à la mer.

*Proposé par SOGÉÉCOM  
Appuyé par AGECLG*

*Proposition privilégiée de mise en dépôt de la proposition.*

*Proposé par AFESH  
Appuyé par AFESPED*

Pour (membres) 18  
Pour total 31  
Contre (membres) 3  
Contre total 3  
Abstention (membres) 3  
Abstention total 6

*Adopté à la majorité*

*Proposition privilégiée de pause de 15 minutes*  
*Proposé par AGECLG*  
*Appuyé par AFESH*  
*AU*

*La pause commence à 11h49*  
*Reprise à 12h06*

Que l'on tienne une plénière de 20 minutes sur les liens et la collaboration avec les organisations externes radicales dans le passé, le présent et le futur.

*Proposé par AGECLG*  
*Appuyé par AFESH*

Pour (membres) 9  
Pour total 9  
Contre (membres) 7  
Contre total 10  
Abstention (membres) 8  
Abstention total 15

*Adopté à la majorité*

*La plénière commence à 12h13.*  
*La plénière prend fin à 12h33.*

### **3.2.1. Grève Palestine**

Que l'on tienne une plénière d'une durée de 30 minutes sur une potentielle grève pour la Palestine par la CRUES.

*Proposé par AFESH*  
*Appuyé par AFÉA*

Proposition privilégiées : Que l'on prenne une pause dîner d'une heure

*Proposé par SOGÉÉCOM*

*Appuyé AFÉA*

Amendement : remplacer une heure par 45 minutes

*Proposé par AGE CAR*

*Appuyé par AGELCG*

Pour (membres): 9

Pour (total): 16

Contre (membres): 12

Contre (total): 21

Abstention (membres): 3

Abstention (total): 3

*Battu à majorité*

Retour sur la principale telle que proposée

AU

*La pause commence à 12h42.*

*Retour de la pause à 13h44.*

*Retour sur la proposition : Que l'on tienne une plénière d'une durée de 30 minutes sur une potentielle grève pour la Palestine par la CRUES.*

AU

*La plénière commence à 13h47.*

*La plénière se termine à 14h07.*

*Considérant nos revendications quant à notre campagne en cours;*

*Considérant le succès de mobilisation des journées de grève du 21 et 22 novembre, résultant en 103 000 étudiant.es en grève au soi-disant Québec et un peu partout dans le monde;*

*Considérant le cessez le feu qui résulte seulement en une faible atténuation du génocide en cours et le déplacement du génocide sur les peuples de Cisjordanie;*

*Considérant la complicité non changeante de nos soi-disants états avec l'État sioniste et dans le génocide;*

*Considérant le manque de volonté des administrateurs et de l'État à établir une négociation avec les étudiant.es et leurs associations afin de remplir nos demandes;*

*Considérant les preuves trouvées de l'implication alarmante de Héroux Devtek dans la fabrication des parties d'armes utilisées par l'armée "israélienne" en Palestine;*

*Considérant que Héroux Devtek est une compagnie québécoise et que ce dernier possède plusieurs établissements au soi-disant Québec;*

*Considérant la violation constante du cessez-le-feu à Gaza par l'État sioniste, par des restrictions de l'entrée d'aide médicale, la sortie de patient.e.s et par la perpétuation des fusillades, blessant et tuant plusieurs palestinien.ne.s;*

*Considérant l'intensification alarmante de violence en Cisjordanie par l'armée «israélienne»;*

*Considérant la violation constante du cessez-le-feu à Gaza par l'État sioniste, par des restrictions de l'entrée d'aide médicale, la sortie de patient.e.s et par la perpétuation des fusillades, blessant et tuant plusieurs palestinien.ne.s;*

*Considérant l'intensification alarmante de violence en Cisjordanie par l'armée «israélienne»;*

Que la CRUES coordonne une semaine de grève et d'actions la semaine du

24 au 28 mars pour la Palestine et lance un appel à l'action et à la préparation pour tout le monde, en priorisant le 26 mars comme journée de grève afin de la centraliser;

Que la CRUES invite ses membres à mobiliser leurs populations étudiantes à rejoindre la manifestation tenue par SPHR Concordia le 26 mars 2025.

Que la CRUES collabore et se coordonne avec les groupes PYM, SPHR et NSJP et/ou avec les organisations pro palestiniennes locales quant aux actions à venir;

Que l'on cible les armements et la complicité académique plus précisément dans cette campagne;

Que la CRUES invite ses membres étudiant.es dans les domaines STGM (sciences, technologie, génie et mathématique) à s'organiser contre le recrutement systématique des étudiant.es dans les manufactures d'armes;

Que la CRUES mobilise autour d'une campagne de pression contre Héroux-Devtek portée par Actions Contre les Armes;

Que les administrations scolaires, le ministère de l'Éducation soient nos cibles précises en raison de leur négationnisme et déni du génocide palestinien, leurs investissements dans le génocide et l'éducation coloniale qu'ils nous imposent;

Que la CRUES appelle à des journées d'action coordonnées par l'inter-asso;

Que la première journée soit le XX février 2025;

Que la deuxième journée soit le 13 mars 2025;

Que l'inter-asso, ré-évalue par la suite, l'effectivité de ces journées et appelle aux prochaines si jugées pertinentes;

Que la CRUES et ses associations organisent et coordonnent des formations et des activités artistiques militantes pendant ces journées de grève;

Que la CRUES et ses associations organisent et coordonnent des manifestations à Tioh'tià:ke (Montréal) si possible dans la semaine d'actions;

Que le comité mobilisation coorganise et subventionne les manifestations étudiantes en dehors de Tio'tià:ke;

Que le contenu de mobilisation et médiatique soit en partie construit dans la perspective d'une grève générale illimité dans l'année scolaire qui suit;

Que la CRUES communique un ultimatum de GGI si non réception des demandes étudiantes;

Que la CRUES amplifie les demandes de SPHR Concordia et SPHR McGill pour leurs revendications de désinvestissement et de couper les partenariats d'emploi avec les entreprises d'armement sionistes de leurs institutions respectives;

Que la CRUES amplifie la campagne de pression contre le Caisse de dépôt et Placement du (soi-disant) Québec portée par Désinvestir Pour La Palestine.

Proposé par Comité Mob  
Appuyé par AGECLG

Proposition privilégiée de temps de lecture de 3 minutes  
proposé par AFESH  
Appuyé par AGECLG

*Le temps de lecture commence à 14h14.  
La période de lecture se termine à 14h18.*

Amendement : ajouter «et le ministère de l'enseignement supérieur» après chaque occurrence des mots «le ministère de l'éducation».

*Proposé par ADEESE*

*Appuyé par SOGÉÉCOM*

AU

Amendement : biffer «les groupes PYM, SPHR et NSJP et/ou avec».

*Proposé par AFEA*

*Appuyé par AFESH*

~~Sous-amendement : ajouter «qui sont en accord avec les mandats de la crues» après «avec les organisations pro palestiniennes locales».~~

~~Proposé par AFESH~~

~~Aucun appui; donc caduc~~

Pour (membres) 14

Pour total 18

Contre (membres) 0

Contre total 0

Abstention (membres) 10

Abstention total 19

*Adopté à majorité*

*Retour sur la principale amendée deux fois*

*Amendement:* Que l'on biffe «Que le contenu de mobilisation et médiatique soit en partie construit dans la perspective d'une grève générale illimité dans l'année scolaire qui suit; Que la CRUES communique un ultimatum de GGI si non réception des demandes étudiantes;»

*Proposé par AFESH*

*Appuyé par AGE CAR*

Pour (membres) 18

Pour total 31

Contre (membres) 3

Contre total 3

Abstention (membres) 1

Abstention total 4

*Adopté à majorité*

*De retour sur la principale amendée trois fois.*

*Amendement: Remplacer le préambule par : «Considérant le succès de mobilisation des journées de grève du 21 et 22 novembre, résultant en 103 000 étudiant.e.s en grève au soi-disant*

*Québec et un peu partout dans le monde;*

*CONSIDÉRANT la violation constante du cessez-le-feu à Gaza par l'État sioniste, par des restrictions de l'entrée d'aide médicale, la sortie de patient.e.s et par la perpétuation des fusillades, blessant et tuant plusieurs palestinien.ne.s;*

*CONSIDÉRANT l'intensification alarmante de violence en Cisjordanie par l'armée «israélienne»;*

*Considérant la complicité constante du soi-disant Québec et soi-disant Canada avec l'État sioniste;*

*Considérant le manque de volonté des administrateurs et administratrices des institutions scolaires à vouloir écouter avec les étudiant.e.s et les associations;*

*CONSIDÉRANT les preuves trouvées de l'implication alarmante de Héroux Devtek dans la fabrication des parties d'armes utilisées par l'armée "israélienne" en Palestine;*

*CONSIDÉRANT que Héroux Devtek est une compagnie québécoise et que cette dernière possède plusieurs établissements au soi-disant Québec;»*

*Proposé par SOGÉÉCOM*

*Appuyé par AFESH*

*AU*

*Retour sur la principale amendée quatre fois.*

*Amendement: Que l'on remplace «XX» par «20».*

*Proposé par AFESH*

*Appuyé par AFÉA*

*AU*

*Retour sur la principale amendée cinq fois.*

*Amendement : Que l'on ajoute «le comité mob, par le biais de» avant «l'inter-asso».*

*Proposé par SOGÉÉCOM*

*Appuyé par l'ADEESE*

*AU*

*Retour sur la principale amendée six fois.*

*Amendement : remplacer «inter-asso» par «comité mob» après «Que la CRUES appelle à des journées d'action coordonner par».*

*Proposé par AGECLG*

*Aucun appui; donc caduc.*

L'AGECLG pose la question préalable.

Pour (membres) 17

Pour total 33

Contre (membres) 6

Contre total 9

*Adopté à la majorité*

*Mise aux voix de la principale amendée six fois*

*L'AGECLG fait appel à la décision du praesidium de recevoir la question préalable.*

Pour (membres) 10

Pour total 16

Contre (membres) 3

Contre total 3

Abstention (membres) 10

Abstention total 17

*L'appel au praesidium passe à la majorité.*

*Retour sur la principale amendée six fois.*

*Proposition privilégiée de prendre une pause de 15 minutes*

*Proposé par SOGÉÉCOM*

*Appuyé par AFESPED*

*La pause débute à 15h42 et le retour sera à 16h00.*

*Amendement: Que toutes les mentions au sein de la proposition de “l’inter-asso” soient remplacées par “le comité de mobilisation”;*

*Que les mentions de “la CRUES et ses associations” soient remplacées par “la CRUES et son comité de mobilisation”.*

*Proposé par AFESH*

*Appuyé par AFÉA*

*Proposition de scinder l’amendement*

*Proposé par SOGÉÉCOM*

*Appuyé par AFESH*

*AU*

Retour sur le premier *Que* de l’amendement.

*AU*

Retour sur le second *Que* de l’amendement.

*AU*

Retour sur la principale amendée sept fois:

*Considérant le succès de mobilisation des journées de grève du 21 et 22 novembre, résultant en 103 000 étudiant.e.s en grève au soi-disant*

*Québec et un peu partout dans le monde;*

*Considérant la violation constante du cessez-le-feu à Gaza par l’État sioniste, par des restrictions de l’entrée d’aide médicale, la sortie de patient.e.s et par la perpétuation des fusillades, blessant et tuant plusieurs palestinien.ne.s;*

*Considérant l’intensification alarmante de violence en Cisjordanie par l’armée «israélienne»;*

*Considérant la complicité constante du soi-disant Québec et soi-disant Canada avec l’État sioniste;*

*Considérant le manque de volonté des administrateurs et administratrices des institutions scolaires à vouloir écouter les étudiant.e.s et les associations;*

*Considérant les preuves trouvées de l’implication alarmante de Héroux Devtek dans la fabrication des parties d’armes utilisées par l’armée “israélienne” en Palestine;*

*Considérant que Héroux Devtek est une compagnie québécoise et que cette dernière possède plusieurs établissements au soi-disant Québec;*

Que la CRUES coordonne une semaine de grève et d’actions la semaine du 24 au 28 mars pour la Palestine et lance un appel à l’action et à la préparation pour tout le monde, en priorisant le 26 mars comme journée de grève afin de la centraliser;

Que la CRUES invite ses membres à mobiliser leurs populations étudiantes à rejoindre la manifestation tenue par SPHR Concordia le 26 mars 2025.

Que la CRUES collabore et se coordonne avec les organisations pro palestiniennes locales quant aux actions à venir;

Que l'on cible les armements et la complicité académique plus précisément dans cette campagne;

Que la CRUES invite ses membres étudiant.es dans les domaines STGM (sciences, technologie, génie et mathématique) à s'organiser contre le recrutement systématique des étudiant.es dans les manufactures d'armes;

Que la CRUES mobilise autour d'une campagne de pression contre Héroux-Devtek portée par Actions Contre les Armes;

Que les administrations scolaires, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'enseignement supérieur soient nos cibles précises en raison de leur négationnisme et déni du génocide palestinien, leurs investissements dans le génocide et l'éducation coloniale qu'ils nous imposent;

Que la CRUES appelle à des journées d'action coordonnées par le comité de mobilisation;

Que la première journée soit le 20 février 2025;

Que la deuxième journée soit le 13 mars 2025;

Que le comité mob ré-évalue par la suite, l'effectivité de ces journées et appelle aux prochaines si jugées pertinentes;

Que la CRUES et son comité de mobilisation organisent et coordonnent des formations et des activités artistiques militantes pendant ces journées de grève;

Que la CRUES et son comité de mobilisation organisent et coordonnent des manifestations à Tioh'tià:ke (Montréal) si possible dans la semaine d'actions;

Que le comité mobilisation co-organise et subventionne les manifestations étudiantes en dehors de Tioh'tià:ke;

Que la CRUES amplifie les demandes de SPHR Concordia et SPHR McGill pour leurs revendications de désinvestissement et de couper les partenariats d'emploi avec les entreprises d'armement sionistes de leurs institutions respectives;

Que la CRUES amplifie la campagne de pression contre le Caisse de dépôt et Placement du (soi-disant) Québec portée par Désinvestir Pour La Palestine.

AU

## **4. Coalition large**

Aucune proposition: le point est caduc *de facto*.

## **5. Positions politiques**

### **5.1 Cops off Campus :**

Que la CRUES soutienne toute initiative étudiante et communautaires de la campagne « Cops off Campus », ainsi que tout mouvement d'abolition de la police et du système pénal au soi-disant Canada;

Que la CRUES dénonce l'expulsion de leurs institutions scolaires et la persécution des étudiant.e.s qui ont participé aux manifestations ou aux campements pour la palestine et exige qu'il soit permis à ces étudiant.e.s de poursuivre leurs études;

Que la CRUES recommande à ses associations membres de se méfier des services de sécurité sur les campus collégiaux et universitaires, ainsi qu'à dénoncer la dérive sécuritaire de la surveillance sur les campus (caméras, agents de sécurité, système de reconnaissance faciale par intelligence artificielle);

Que la CRUES encourage ses associations membres à s'informer sur les allocations budgétaires données aux services de sécurité de leur milieu académique afin de lutter pour leur désinvestissement;

Que la CRUES encourage ses associations membres à s'informer sur les habitudes et tactiques de répression des agent.e.s de leur milieu afin de rendre accessible cette information à leur population étudiante ;

Que la CRUES reconnaisse que toute lutte contre l'oppression policière doit se faire de pair avec les luttes pour la décolonisation et la souveraineté autochtone, ainsi que toute luttes antiracistes et anti-oppressives;

Que le comité légal de la CRUES offre un soutien financier et logistique dans les processus judiciaires selon ses mandats.

Que la CRUES offre de la visibilité aux luttes susmentionnées en partageant les appels pertinents sur ses réseaux sociaux.

Que la CRUES invite ses associations membres à réfléchir à des alternatives à la police et au système pénal en recommandant des ressources éducatives à ses membres;

Que la CRUES encourage ses associations membres à lutter à ce que les fonds pour la sécurité de leur institution respective soient réinvestis dans des programmes communautaires alternatifs aux services de sécurité;

Que la CRUES invite ses associations membres à adopter une position semblable.

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par GUSS*

Pour (membres) 14

Pour total 23

Contre (membres) 0  
Contre total 0  
Abstention (membres) 3  
Abstention total 3

*Adopté à la majorité*

## **5.2 Boycott Amazon:**

*Considérant les positionnements politiques et principes de solidarité syndicale de la CRUES ;*

*Considérant les mandats Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS) de la CRUES;*

*Considérant la collaboration d'Amazon dans la campagne génocidaire de l'État israélien contre le peuple palestinien;*

*Considérant que la multinationale américaine Amazon, possédée par le second homme le plus riche du monde, a préféré jeter à la rue 3500 travailleur-euses durant une grave crise inflationniste et du logement plutôt que reconnaître un syndicat faisant preuve de bonne foi durant les négociations;*

*Considérant qu'avant même la fermeture des entrepôts du Québec, Amazon payait à ses employé-es un salaire de misère, étaient l'une des compagnies affichant le plus d'accidents du travail dans la province, et menait des campagnes anti-syndicales illégales dans ses entrepôts;*

*Considérant qu'Amazon a tenté de renverser le code du travail québécois pour enlever aux travailleur-euses québécois-es les droits qu'ils ont acquis par la lutte;*

*Considérant qu'Amazon exploite le statut précaire des travailleur-euses migrant-es avec un système de contrats d'emplois renouvelés à la pièce, de façon arbitraire et sans préavis.*

Que la CRUES applique la campagne "Ici, on boycotte Amazon":

Que la CRUES cesse complètement d'utiliser Amazon, AWS, et tous les services liés ou appartenant à la multinationale;

Que la CRUES encourage ses associations membres à mettre de la pression sur leurs administrations respectives afin qu'elles cessent complètement d'utiliser Amazon, AWS, et tous les services liés ou appartenant à la multinationale;

Que la CRUES encourage ces associations membres à cesser complètement d'utiliser ces mêmes services;

Que la CRUES encourage ses associations membres à participer aux actions de mobilisation initiées par "Ici, on boycotte Amazon".

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par AFESPED*

*AU*

### **5.3 Contre les coupures en éducation**

*Considérant les multiples coupures budgétaires dans l'éducation publique de la dernière année annoncées par le gouvernement Legault, notamment :*

- *La fermeture de 40 % des cours de francisation donnés au Québec dans la dernière année ([Radio-Canada, 8 novembre 2024](#)) ;*
- *200 \$ millions de compressions dans les budgets des centres de services scolaires de la province causant, entre autres, la suppression d'aide alimentaire aux élèves et de sorties culturelles ([Le Journal de Québec, 17 janvier 2025](#)) ;*
- *400 \$ millions de coupures dans l'entretien des bâtiments des écoles primaires, secondaires et des cégeps ([Le Devoir, 10 juillet 2024](#)) ;*
- *Le retrait du programme d'aide à l'emploi pour les étudiant-es de l'étranger sans diplômes ([Radio-Canada, 29 janvier 2025](#)) ;*
- *Le retrait du programme de Bourses Perspective Québec, une allocation financière de 1500 \$ à 2500 \$ par session d'études réputées à temps plein pour la durée de la formation des personnes étudiantes dans des programmes d'études postsecondaires jugés comme « cruciaux » pour lutter contre la « pénurie de main-d'œuvre » ([La Presse, 6 février 2025](#)) ;*

*Considérant que, malgré leurs multiples failles, les programmes d'aide à l'emploi aux étudiant-es de l'étranger et les Bourses Perspectives donnaient tout de même accès à des montants d'argent primordiaux aux personnes étudiantes, leur permettant de lutter contre la précarité ;*

*Considérant que ces mesures de « resserrement de la ceinture budgétaire » ne peuvent être que considérées comme des attaques austéritaires contre le système d'éducation publique et la population étudiante.*

Que la CRUES dénonce publiquement les multiples coupures budgétaires dans l'éducation publique, dont :

- La fermeture de 40 % des cours de francisation donnés au Québec dans la dernière année ([Radio-Canada, 8 novembre 2024](#)) ;
- 200 \$ millions de compressions dans les budgets des centres de services scolaires de la province causant, entre autres, la suppression d'aide alimentaire aux élèves et de sorties culturelles ([Le Journal de Québec, 17 janvier 2025](#)) ;
- 400 \$ millions de coupures dans l'entretien des bâtiments des écoles primaires, secondaires et des cégeps ([Le Devoir, 10 juillet 2024](#)) ;
- Le retrait du programme d'aide à l'emploi pour les étudiant-es de l'étranger sans diplômes ([Radio-Canada, 29 janvier 2025](#)) ;
- Le retrait du programme de Bourses Perspective Québec, une allocation financière de 1500 \$ à 2500 \$ par session d'études réputées à temps plein pour la durée de la formation des personnes étudiantes dans des programmes d'études postsecondaires jugés comme « cruciaux » pour lutter contre la « pénurie de main-d'œuvre » ([La Presse, 6 février 2025](#)) ;

Que le CRUES réitère ses demandes inscrites dans ces mandats et principes afin de contrer ce vent austéritaire, plus spécifiquement :

- pour une éducation publique, gratuite, de qualité, accessible, non discriminatoire, adaptée aux besoins et aux capacités de chaque personne étudiante et libre de toute ingérence de l'entreprise privée (principe 1 de la charte) ;
- pour un régime d'aide financière universel permettant d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer des conditions de vie décentes (principe 2 de la charte) ;
- pour la reconnaissance du travail étudiant et la salarisation de tous les stages (principe 3 de la charte) ;

Que la CRUES supporte financièrement la construction d'un argumentaire à travers un travail de recherche académique avec le budget du CRAC (Comité de recherche académique de la CRUES), afin de mieux comprendre l'étendue de la situation d'austérité actuelle et pouvoir mieux la combattre ;

Que la CRUES fasse un appel à ses membres, ainsi qu'à ses alliés syndicaux et communautaires, afin qu'ils adoptent des positions similaires qui dénoncent les attaques austéritaires récentes du gouvernement Legault contre l'éducation publique.

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par ADEESE*

*Amendement: Que l'on ajoute «et toutes éventuelles coupures successives» après «éducation publique».*

*Proposé par ADEESE*

*Appuyé par AFESPED*

*AU*

*Retour sur la principale amendée une fois:*

Que la CRUES supporte financièrement la construction d'un argumentaire à travers un travail de recherche académique avec le budget du CRAC (Comité de recherche académique de la CRUES), afin de mieux comprendre l'étendue de la situation d'austérité actuelle et pouvoir mieux la combattre ;

Que la CRUES fasse un appel à ses membres, ainsi qu'à ses alliés syndicaux et communautaires, afin qu'ils adoptent des positions similaires qui dénoncent les attaques austéritaires récentes du gouvernement Legault contre l'éducation publique et toutes éventuelles coupures successives.

*AU*

Que la CRUES reconnaisse que le cessez-le-feu ayant pris effet le 19 janvier 2025 à 9h15 heure locale à Gaza comme n'est pas respecté de la part de l'entité sioniste;

Que la CRUES exige l'arrêt de la violence de la part de l'entité sioniste en Cisjordanie;

Que la CRUES dénonce la complicité des médias journalistiques dans leur silence face aux derniers développements;

Que la CRUES dénonce l'interférence des soi-disant États Unis dans les affaires palestiniennes;

Que la CRUES pousse le mouvement étudiant propalestinien jusqu'à la libération complète de la Palestine, de la rivière à la mer.

*Proposé par SOGÉÉCOM*

*Appuyé par AFESH*

*Amendement: Que l'on ajoute «Que ces positions soient ajoutées aux revendications de la campagne pour la Palestine.» à la fin.*

*Proposé par SOGÉÉCOM*

*Appuyé par AFESH*

AU

*Retour sur la principale amendée une fois:*

Que la CRUES reconnaisse que le cessez-le-feu ayant pris effet le 19 janvier 2025 à 9h15 heure locale à Gaza comme n'est pas respecté de la part de l'entité sioniste;

Que la CRUES exige l'arrêt de la violence de la part de l'entité sioniste en Cisjordanie;

Que la CRUES dénonce la complicité des médias journalistiques dans leur silence face aux derniers développements;

Que la CRUES dénonce l'interférence des soi-disant États Unis dans les affaires palestiniennes;

Que la CRUES pousse le mouvement étudiant propalestinien jusqu'à la libération complète de la Palestine, de la rivière à la mer.

Que ces positions soient ajoutées aux revendications de la campagne pour la Palestine.

AU

*Proposition privilégiée de pause de 15 minutes.*

*Proposé par AFESPED*

*Appuyé par AFÉA*

AU

La pause commence à 17h33.

Reprise à 17h50.

*Retour sur le point 5.0*

## **5.4 Position politique de la CRUES en solidarité avec CSU et SSMU**

*Considérant que l'équipe exécutive majoritairement BIPOC du CSU a fait l'objet de tentatives répétées de répression politique à caractère raciste de la part de l'administration de Concordia;*

*Considérant que la CSU a reçu une lettre inquiétante de l'administration, qui utilise un langage raciste et stigmatisant, tel que le mot « terroriste »;*

*Considérant que la lettre reçue par le CSU de la part de l'administration contenait une rhétorique capacitiste et anti-masquage, dans le cadre d'une campagne visant à criminaliser la pratique du masquage dans le cadre d'une pandémie en cours;*

*Considérant que les capacités de réservation d'espace du CSU ont été révoquées dans cette lettre, ce qui a mis en péril le lieu du congrès des 8 et 9 février deux jours seulement avant qu'il ne se tienne;*

*Source de la lettre : [https://www.instagram.com/p/DFvqbqQRzkg/?hl=en&img\\_index=2](https://www.instagram.com/p/DFvqbqQRzkg/?hl=en&img_index=2)*

*Considérant que le SSMU a été la cible d'attaques légales et d'injonctions de la part d'acteurs pro-sionistes politiquement motivés après que ses membres aient voté en nombre record pour des initiatives politiques condamnant le génocide en Palestine et les actions répressives de l'administration de McGill ;*

*Considérant que l'administration de McGill a utilisé son protocole d'accord (MoA) avec le SSMU pour forcer le SSMU à se dissocier des organisations pro-palestiniennes et à refuser d'adopter des politiques et des positions politiques pro-palestiniennes soutenues par la population,*

Que la CRUES soit solidaire de la Société des étudiants de l'Université McGill et de l'Union étudiante de Concordia qui subissent la répression politique et la violence institutionnelle de leurs administrations respectives pour s'être opposées au génocide et à la répression injustifiée;

Que la CRUES condamne le racisme anti-palestinien dont les membres BIPOC de l'exécutif ont été victimes de la part de l'administration de l'Université Concordia;

Que la CRUES condamne l'attaque contre l'espace public mise de l'avant par l'administration à la suite de l'assemblée générale extraordinaire historique de la CSU qui a voté massivement en faveur du BDS (boycott, désinvestissement, sanction);

*Proposé par GUSS*

*Appuyé par AFESH*

*Amendement: Ajouter «Que la CRUES encourage ses associations à adopter des positions similaires.» à la fin.*

*Proposé par SOGÉÉCOM*

*Appuyé par AGECLG*

*AU*

*Retour sur la principale amendée une fois:*

Que la CRUES soit solidaire de la Société des étudiants de l'Université McGill et de l'Union étudiante de Concordia qui subissent la répression politique et la violence institutionnelle de leurs administrations respectives pour s'être opposées au génocide et à la répression injustifiée;

Que la CRUES condamne le racisme anti-palestinien dont les membres BIPOC de l'exécutif ont été victimes de la part de l'administration de l'Université Concordia;

Que la CRUES condamne l'attaque contre l'espace public mise de l'avant par l'administration à la suite de l'assemblée générale extraordinaire historique de la CSU qui a voté massivement en faveur du BDS (boycott, désinvestissement, sanction);

Que la CRUES encourage ses associations à adopter des positions similaires.

AU

## **6. Élections partielles**

*Proposition privilégiée de modification de l'ordre du jour: Que l'on intervertisse les points 6.0 et 7.0.*

*Proposé par AGE CAR*

*Appuyé par Exécutif*

Pour (membres) 0

Pour total 0

Contre (membres) 18

Contre total 21

Abstention (membres) 1

Abstention total 1

*Battue à majorité*

Que l'on ajourne immédiatement le congrès et que la reprise soit le dimanche 9 février à 8h30.

*Proposé par AGE CAR*

*Appuyé par AGE CLG*

Amendement: remplacer «8h30» par «9h00».

*Proposé par AFES PED*

*Appuyé par ADEESE*

Pour (membres) 16

Pour total 21

Contre (membres) 3

Contre total 3

Abstention (membres) 3

Abstention total 3

*Adopté à majorité*

*Retour sur la principale amendée une fois.*

AU

*L'ajournement prend effet à 18h05.*

*La séance reprend à 9h38.*

Que le senti soit gardé par Benoît.

*Proposé par Exec*

*Appuyé par AGECLG*  
AU

## **L'exécutif:**

### **Postes en élection:**

- 1 responsable aux affaires internes  
Candidatures:  
-N/A
  
- 1 responsable des finances  
Candidatures:  
-N/A
  
- 1 responsable à la coordination  
Candidatures:  
-N/A
  
- 1 responsable aux affaires académiques  
Candidatures:  
-N/A
  
- 1 responsable de l'information  
Candidatures:  
-N/A
  
- 1 responsable des communications  
Candidatures:  
-N/A

## **Les comités:**

### **Mobilisation**

Candidatures:

- Haneen

Oui 19/25

Non 0

Abstention 0

*La candidature est élue.*

- Lili

*La candidature est élue.*

### **Information**

Candidatures:

-N/A

## **Inclusion et de lutte aux oppressions**

Candidatures:

-Ariel

*La candidature est élue.*

## **Journal**

Candidatures:

-N/A

## **Formation**

Candidatures:

-N/A

## **Recherche académique**

Candidatures:

-Wassim

*La candidature est élue.*

-Ariane

*La candidature est élue.*

- Mathis

*La candidature est élue.*

## **Légal**

Candidatures:

-N/A

## **Le porte-Parolat**

### **Porte-parole**

Candidatures:

-

Proposition privilégiée de mise sur table du point porte-parolat jusqu'à l'arrivée de la personne candidate, à moins que l'on soit dans une plénière.

*Proposé par AGECLG*

*Appuyé par Exec*

*AU*

Proposition privilégiée: Que l'on prenne une pause de 15 minutes.

*Proposé par AFESH*

*Appuyé par AGECAR*  
AU

La pause commence à 10h38 et se termine à 10h53

Que l'on tienne une plénière de 20 minutes sur le sujet de la communication entre les personnes élues et la rétention des membres des comités.

*Proposé par AFESH*  
*Appuyé par AFESPED*  
AU

La plénière commence à 11h00.

La plénière se termine à 11h17.

Proposition privilégiée de revenir sur le point 5.0

*Proposé par Exec*  
*Appuyé par SOGÉÉCOM*  
AU

*Retour au point 6.0*

## **Porte-parole**

Candidatures:

- Thildy

Que l'on présente un extrait de Thildy dans les médias.

*Proposé par AGECLG*  
*Appuyé par AFESPED*  
AU

Pour (membres): 7

Pour (total): 10

Contre (membres): 15

Contre (total): 18

*La candidature est rejetée à la majorité.*

*Mention: Le congrès souligne que le rejet de la candidature est fondé sur le poste et non la candidature.*

Proposition privilégiée de retour au point d'élection de la personne responsable aux communications.

*Proposé par AFESH*

*Appuyé par AGECAR*

AU

- 1 responsable des communications

Candidatures:

- Thildy

*La candidature est élue à l'unanimité.*

Proposition privilégiée: que l'on prenne une pause de dîner d'une heure

*Proposé par la SOGÉÉCOM*

*Appuyé pas l'ADEESE*

AU

*La pause commence à 12h44.*

*Reprise à 13h54.*

## **7. Statuts et règlements**

### **7.1 Avis de motion de l'exécutif:**

Que l'on ouvre l'avis de motion de l'exécutif

*Proposée par Exec*

AU

*Proposition incidente: Que l'on traite la proposition section par section, i.e. un article à la fois.*

*Proposé par AFESH*

*Appuyé par AGECLG*

AU

*Proposition privilégiée: Que l'on démette temporairement Benoit de la garde du senti afin qu'il soit mis à disposition du congrès pour répondre aux possibles questions sur la proposition à l'étude;*

*Qu'il reprenne ses fonctions à la fin du traitement du présent point.*

*Proposé par Exec*

*Appuyé par AFESPED*

AU

### **Article 13 : Présentation (Section III Les propositions)**

Que l'on ajoute "et appuyé" à l'article 13 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

“La délégation qui fait une proposition jugée recevable et appuyée dispose d’un temps de présentation facultatif de 1 minute 30 secondes. La présentation sert à éclaircir le Congrès sur le contenu de la proposition et n’est pas comptabilisée dans les tours de parole.”

### **Article 15 : Vote (Section III Les propositions)**

Que l'on ajoute "Une délégation peut s’opposer à l’adoption à l’unanimité pour ensuite s’abstenir sur ladite proposition. Dans un tel cas, la présence d’au moins une (1) abstention, même si aucun vote contre n’est comptabilisé, suffit à ce qu’une proposition soit considérée comme “adoptée à majorité” plutôt qu’ “adoptée à l’unanimité”." au deuxième paragraphe de l'article 15 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

*“L’animation demande s’il y a opposition à l’adoption à l’unanimité de la proposition. Si aucune délégation ne s’oppose, la proposition est adoptée à l’unanimité. S’il y a opposition, le vote est pris, puis l’animation déclare la proposition adoptée ou rejetée selon le résultat du vote. Une délégation peut s’opposer à l’adoption à l’unanimité pour ensuite s’abstenir sur ladite proposition. Dans un tel cas, la présence d’au moins une (1) abstention, même si aucun vote contre n’est comptabilisé, suffit à ce qu’une proposition soit considérée comme “adoptée à majorité” plutôt qu’ “adoptée à l’unanimité”.”*

Que l'on remplace “peut être” par “est sujette à la” au 5ème paragraphe de l’article 15 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

“Lors d’un vote sur une proposition ordinaire qui est sujette à la mise en dépôt (art. 23), s’il y a autant de votes pour la proposition que de votes contre ou s’il y a plus d’abstentions que de votes pour et contre combinés, la proposition est automatiquement mise en dépôt. Le vote peut toutefois être repris immédiatement (art. 58)”

### **Article 15 : Vote (Section III Les propositions)**

Que l'on ajoute le passage suivant à la fin de l’article 15 : Vote : “à la demande d’une délégation membre. La mise en dépôt automatique d’un amendement se produit seulement si celui-ci est de nature à pouvoir être repris ultérieurement comme proposition principale (art. 23).

Dans le cas d’un amendement qui ne pourrait pas être repris comme proposition principale, les débats se poursuivent de nouveau à moins qu’une délégation ait demandé une reprise du vote

immédiatement après la première ronde de vote (celle qui aurait pu se solder en une mise en dépôt automatique). Il n'est plus possible de demander la reprise alors que les débats ont repris (art. 58).” au 5ème paragraphe de l'article 15 pour qu'il se lise comme ci-dessous:

*Lors d'un vote sur une proposition ordinaire qui est sujette à la peut être mise en dépôt (art. 23), s'il y a autant de votes pour la proposition que de votes contre ou s'il y a plus d'abstentions que de votes pour et contre combinés, la proposition est automatiquement mise en dépôt. Le vote peut toutefois être repris immédiatement (art. 58) à la demande d'une délégation membre.*

*La mise en dépôt automatique d'un amendement se produit seulement si celui-ci est de nature à pouvoir être repris ultérieurement comme proposition principale (art. 23).*

*Dans le cas d'un amendement qui ne pourrait pas être repris comme proposition principale, les débats se poursuivent de nouveau à moins qu'une délégation ait demandé une reprise du vote immédiatement après la première ronde de vote (celle qui aurait pu se solder en une mise en dépôt automatique). Il n'est plus possible de demander la reprise alors que les débats ont repris (art. 58).”*

#### **Article 22 : Référence (Section V Les propositions dilatoires)**

Que l'on remplace “Si la composition du comité n'est pas spécifiée, l'adoption d'une proposition de référer à un comité ad hoc spécialement formé est immédiatement suivie d'une élection à ce comité” par “Si la proposition entraîne la création d'un comité ad hoc, elle doit nécessairement inclure la nomination d'au moins une personne en son sein pour être recevable. Il est alors possible d'amender pour ajouter d'autres noms.” au 4ème paragraphe de l'article 22.

#### **Article 24 : Question préalable (Section V Les propositions dilatoires)**

Que l'on ajoute “En aucun cas la question préalable ne devrait être utilisée pour brimer les débats. L'animation peut ainsi refuser la question préalable si elle juge que le congrès n'a pas eu l'occasion de faire le tour de la question qui lui a été soumise. Dans un tel cas, une délégation membre peut toujours faire appel de sa décision (art. 53).” comme dernier paragraphe à l'article 24.

#### **Article 41 : Modification de l'ordre du jour (Section VI Les propositions incidentes)**

Que l'on remplace “est amendable” par “n'est pas amendable” au dernier paragraphe de l'article 41.

Que l'on enlève "Elle requiert la majorité des deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) pour l'adoption." du dernier paragraphe de l'article 41 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

"Une proposition de modification de l'ordre du jour n'est pas amendable. Chaque délégation membre peut intervenir une fois sur la proposition." Un appel de la décision de l'animation qui est entériné par la majorité du Congrès n'est pas une suspension d'une règle de procédure." comme dernier paragraphe de l'article 54 (précédemment article 53).

#### **Article 46 : Pause (Section VII Les propositions privilégiées)**

Que l'on ajoute "qui débute immédiatement après son adoption" au premier paragraphe de l'article 46 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

"Une pause est une courte interruption des travaux du Congrès qui débute immédiatement après son adoption. Une proposition de pause doit spécifier la durée."

Que l'on ajoute "Ces amendements ne sont pas sujets au débat." au deuxième paragraphe de l'article 46 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

"La proposition de pause ne peut être débattue, mais peut être amendée pour modifier la durée. Ces amendements ne sont pas sujets au débat."

Que l'on ajoute "La procédure pour obliger l'interruption des travaux du Congrès à un moment ultérieur prévu est plutôt l'ajournement (art. 47)." comme dernier paragraphe de l'article 46.

#### **Article 53 : (Section VIII Les propositions spéciales)**

Que l'on ajoute un nouvel article 53 "Point d'information: Toute délégation peut poser une question de compréhension (ex. nommer un acronyme) ou de clarification en lien avec le déroulement de l'instance et ses procédures. Cette question ou ce point d'information s'adresse uniquement au praesidium. Un point d'information ne concerne pas les raisons, les motifs ou les implications d'une proposition, à moins que celle-ci ait une incidence sur le déroulement de l'instance."

#### **Article 54 (précédemment article 53): Appel (Section VIII Les propositions spéciales)**

Que l'on remplace "et l'appel" par "et son alternative soutenue par l'appel" au 3ème paragraphe de l'article 54 (précédemment article 53), pour qu'il se lise comme si-dessous:

*“Le secrétariat note au procès-verbal la décision de l’animation et son alternative soutenue par l’appel.”*

Que l’on ajoute “En cas de partage égal des voix, la décision est maintenue. Un appel de la décision de l’animation qui est entériné par la majorité du Congrès n’est pas une suspension d’une règle de procédure.” comme dernier paragraphe de l’article 54 (précédemment article 53).

**Article 59 (précédemment article 58) : Reprise du vote (Section VIII Les propositions spéciales)**

Que l’on ajoute “Dans le cas d’un amendement qui par nature ne peut être repris ultérieurement comme proposition principale, la demande de reprise de vote doit être effectuée avant que reprenne le débat à son sujet (art.15).” comme dernier paragraphe de l’article 59 (précédemment article 58).

**Article 63 (précédemment article 62) : reconsidération (Section VIII Les propositions spéciales)**

Que l’on ajoute “ou jusqu’à deux sessions précédent celle-ci” au premier paragraphe de l’article 63 (précédemment article 62), pour qu’il se lise comme si-dessous:

*“La reconsidération ramène devant le Congrès une proposition ordinaire adoptée ou rejetée plus tôt dans la même session ou jusqu’à deux sessions précédent celle-ci”*

Que l’on ajoute “ Si la reconsidération concerne une proposition adoptée ou rejetée durant une même session en cours,” et “Cette limite ne s’applique toutefois pas à une résolution adoptée lors d’une session précédente.” au 3ème paragraphe de l’article 63 (précédemment article 62) pour qu’il se lise comme ci-dessous :

*“La proposition de reconsidération ne peut être amendée. Si la reconsidération concerne une proposition adoptée ou rejetée durant une même session en cours, chaque délégation membre peut intervenir une seule fois sur la proposition. Cette limite ne s’applique toutefois pas à une résolution adoptée lors d’une session précédente.*

*La reconsidération requiert la majorité des deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) pour l’adoption.”*

**Article 70 (précédemment article 69) : Dépôt des avis de motion (Section VIII Les propositions spéciales)**

Que l'on ajoute "Lorsqu'un dépôt séance tenante n'est pas possible, à noter qu'il est toujours possible de déposer un avis de motion par l'entremise d'un courriel envoyé à la liste d'envoi de la CRUES." au premier paragraphe de l'article 70 (précédemment article 69).

**Article 71 (précédemment article 70) : Traitement des avis de motion (Section VIII Les propositions spéciales)**

Que l'on ajoute "ne requiert pas d'appui et ne peut être amendée. Chaque délégation peut intervenir une seule fois sur une telle proposition, ces interventions ayant notamment pour but d'indiquer les éléments suivants au congrès :

L'association membre juge-t-elle ou non que l'avis a été suffisamment publicisé pour son traitement durant la session en cours.

L'association a-t-elle ou non eu l'occasion de se positionner en assemblée générale sur la question soulevée par l'avis de motion." et "lors d'une session régulière au plus tard un (1) an suivant son dépôt" à l'article 71 (précédemment article 70) pour qu'il se lise comme ci-dessous :

*"La proposition de traiter un avis de motion ne requiert pas d'appui et ne peut être amendée. Chaque délégation peut intervenir une seule fois sur une telle proposition, ces interventions ayant notamment pour but d'indiquer les éléments suivants au congrès :*

- 1. L'association membre juge-t-elle ou non que l'avis a été suffisamment publicisé pour son traitement durant la session en cours.*
- 2. L'association a-t-elle ou non eu l'occasion de se positionner en assemblée générale sur la question soulevée par l'avis de motion. requiert un appui. Elle ne peut être débattue ni amendée.*

*Elle requiert toujours la majorité simple pour l'adoption, peu importe le contenu de l'avis de motion.*

*Il est impossible de s'abstenir sur l'adoption d'une proposition de traiter un avis de motion. Les abstentions sont des votes contre la proposition.*

*L'adoption de la proposition de traiter un avis de motion place devant le Congrès la proposition contenue dans l'avis de motion. Celle-ci peut alors être débattue et amendée.*

*Un avis de motion doit être traité lors d'une session régulière au plus tard un (1) an suivant son dépôt au plus tard dans la session régulière qui suit le dépôt. S'il n'est pas traité dans ce délai, il doit être déposé à nouveau pour pouvoir être traité."*

Amendement article 22: Que l'on retire « Que l'on remplace "Si la composition du comité n'est pas spécifiée, l'adoption d'une proposition de référer à un comité ad hoc

*spécialement formé est immédiatement suivie d'une élection à ce comité" par "Si la proposition entraîne la création d'un comité ad hoc, elle doit nécessairement inclure la nomination d'au moins une personne en son sein pour être recevable. Il est alors possible d'amender pour ajouter d'autres noms." au 4ème paragraphe de l'article 22.» et qu'on le remplace par «Que l'on ajoute: " si aucune nomination n'est retenue le comité ad hoc tombe." au 4ème paragraphe de l'article 22.»*

Proposé par AGECAR

Appuyé par SOGÉÉCOM

Pour 9/9

Contre 6/6

Abstention 8/11

*L'amendement est adopté à la majorité*

*Retour sur la principale amendée une fois.*

Amendement article 41: Que l'on biffe «Que l'on remplace "est amendable" par "n'est pas amendable" au dernier paragraphe de l'article 41 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

«Une proposition de modification de l'ordre du jour est amendable. Chaque délégation membre peut intervenir une fois sur la proposition.».

*Proposé par AGECLG*

*Appuyé par AFESH*

*Le but étant de conserver la possibilité d'amender l'ordre du jour, ainsi que de retirer le besoin d'une majorité des deux tiers (2/3).*

AU

*Retour sur l'article 41*

*Proposition privilégiée: Que l'on prenne une pause de 10 minutes.*

Proposé par AFÉA

Appuyé par AGECLG

AU

La pause commence à 15h16.

La pause se termine à 15h26.

*Amendement: Que l'on ajoute: Que l'on retire: «Chaque délégation membre peut intervenir une fois sur la proposition.».*

Proposé par Exec

Appuyé par AGECAR

AU

*Amendement article 54: Que l'on remplace: «la décision est maintenue. » par «une reprise immédiate du vote a lieu.»*

*Proposé par AFESH*

*Appuyé par AGECLG*

AU

Retour sur la proposition amendée 4 fois (seuls les articles modifiés sont listés ci-dessous):

### **Article 22 : Référence (Section V Les propositions dilatoires)**

Que l'on ajoute: “ *Si aucune nomination n'est retenue, le comité ad hoc tombe.*” au 4ème paragraphe de l'article 22.

### **Article 41 : Modification de l'ordre du jour (Section VI Les propositions incidentes)**

Que l'on enlève “Elle requiert la majorité des deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) pour l'adoption.” et “Chaque délégation membre peut intervenir une fois sur la proposition.” du dernier paragraphe de l'article 41 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

“Une proposition de modification de l'ordre du jour est amendable.”

### **Article 54 (précédemment article 53): Appel (Section VIII Les propositions spéciales)**

Que l'on remplace “et l'appel” par “et son alternative soutenue par l'appel” au 3ème paragraphe de l'article 54 (précédemment article 53), pour qu'il se lise comme si-dessous:

*“Le secrétariat note au procès-verbal la décision de l'animation et son alternative soutenue par l'appel.”*

Que l'on ajoute “En cas de partage égal des voix, une reprise immédiate du vote a lieu. Un appel de la décision de l'animation qui est entériné par la majorité du Congrès n'est pas une suspension d'une règle de procédure.” comme dernier paragraphe de l'article 54 (précédemment article 53).

Pour 12/12

Contre 0/0

Abstention 7/10

*Adopté à la majorité*

## **7.2 Avis de motion de la SOGÉÉCOM sur le Règlement E**

Que l'on ouvre l'avis de motion sur la modification de l'article 2 du règlement E: "Praesidium"  
(Avis de motion de la SOGEECOM mis en dépôt au congrès annuel)

*Proposée par AFESH*

*Pour 15/15*

*Contre 3/6*

*Adopté à la majorité*

*Considérant que les fonds monétaires de la CRUES sont issus de la collectivité des étudiant.e.s membres;*

*Considérant qu'utiliser ces fonds pour verser un salaire au praesidium constitue un transfert de fonds collectif vers quelques individus;*

*Considérant que les moyens financiers limités de la CRUES devraient servir en priorité à financer le travail de terrain et les activités liées à la lutte;*

*Considérant que les situations financières individuelles peuvent être un frein à l'implication militante;*

*Considérant que l'argent versé au praesidium devrait servir à compenser cette précarité et non à rémunérer un travail militant dont des équivalents sont effectués gratuitement*

Que le deuxième paragraphe du chapitre 10 : praesidium se lisant comme suit : « Le travail de toute personne se trouvant sur le praesidium est compensé à la hauteur de 20\$ par heure de durée de l'assemblée, le montant minimum étant de 60\$. Une heure commencée est une heure payée. Ce montant est indexé à l'indice du prix à consommation (IPC), l'indexation prenant effet un an après l'adoption du présent article. L'indexation est entérinée en comité de coordination, selon la santé financière de la CRUES. L'entérinement ne doit en aucun cas servir à baisser le montant de la rémunération. »

Soit remplacé par : « L'exécutif se doit de faire son possible pour trouver un praesidium constitué de personnes prêtes à faire ce travail militant gratuitement. Dans l'éventualité où l'exécutif ne réussit pas à trouver ces personnes volontaires, que l'on offre la possibilité aux personnes externes de bénéficier d'une compensation d'un montant fixe laissé à la discrétion du conseil exécutif. »

*Proposition privilégiée : que l'on mette l'article 7.2 en dépôt.*

*Proposé par SOGÉÉCOM*

*Aucun appui; donc caduc.*

La question préalable est posée par l'AGECLG

Refusée par l'animation.

Appel de la décision de l'animation

Pour 16/16

Contre 3/3

Abstention 0/0

*La raison de l'appel est que plusieurs tours de parole ont déjà été pris afin d'exposer les mandats de chaque délégation et comme ceux-ci ne changeront pas séance tenante, il n'est pas nécessaire de poursuivre les débats.*

*L'appel est adopté à la majorité.*

*Retour sur la question préalable*

*Pour 13/13*

*Contre 6/6*

*Mise aux voix de la principale*

*Pour 3/3*

*Contre 16/19*

*Abstention 0/0*

*La principale est battue à la majorité*

## **8. Procédures de clôture**

### **8.1. Varia**

Il y a un camp de fo dans deux semaines (22-23 février) organisé par la CRUES et D4P. Svp publiciser, il existe du matériel d'information!

14 février à 18h00 au square cabot: marche pour la journée nationale d'action pour les femmes, filles et personnes 2S autochtones disparues et assassinées

26 février, 20h00 à La Sotterena: concert bénéfice land back - child back

La crise humanitaire au Congo s'accroît et est activement invisibilisée par les médias de masse. On recommande de s'informer et de partager l'information sur la situation.

Les associations doivent payer leurs cotisations à la CRUES.

Dimanche le 16 février à 13h aux Révoltes il y a une rencontre d'organisation du camp de formation.

## **8.2. Ajournement**

Que le congrès soit fermé à 16h46.

*Proposée par AGECLG*

*Appuyée par AFESPED*

AU

## **Annexe:**

### **Propositions du comité mobilisation:**

Proposition #1 :

*Considérant nos revendications quant à notre campagne en cours*

*Considérant le succès de mobilisation des journées de grève du 21 et 22 novembre, résultant en 103 000 étudiant.es en grève au soi-disant Québec et un peu partout dans le monde*

*Considérant le cessez le feu qui résulte seulement en une faible atténuation du génocide en cours et le déplacement du génocide sur les peuples de Cisjordanie*

*Considérant la complicité non changeante de nos soi-disants états avec l'état sioniste et dans le génocide*

*Considérant le manque de volonté des administrateurs et de l'État à établir une négociation avec les étudiant.es et leurs associations afin de remplir nos demandes.*

Que la CRUES coordonne une semaine de grèves et d'actions la semaine du 24 au 2 mars pour la Palestine et lance un appel à l'action et à la préparation pour tout le monde

Que la CRUES collabore et coordonne avec les groupes PYM, SPHR et NSJP quant aux actions à venir

Que l'on cible les armements et la complicité académique plus précisément dans cette campagne

Que les usines d'armes Héroux Daftek fassent partie de nos cibles précises

Que les administrations scolaires et le ministère de l'Éducation soient nos cibles précises en raison de leur négationnisme et déni du génocide palestinien, leurs investissements dans le génocide et l'éducation coloniale qu'ils nous imposent.

Que la CRUES appelle à une journée d'action soi-disant québécoise d'action par mois contre ces cibles précises

Que la première journée soit le jeudi 20 février 2025

Que la deuxième journée soit le 13 mars 2025

Que la CRUES et ses associations organisent et coordonnent des formations et des activités artistiques militantes pendant ces journées de grève

Que la CRUES et ses associations organisent et coordonnent des manifestations à Tioh'tià;ke le 28 mars 2025 contre la complicité coloniale académique

Que le comité mobilisation coorganise et subventionne les manifestations étudiantes en dehors de Tio'tià;ke.

Que le contenu de mobilisation et médiatique soit en partie construit dans la perspective d'une grève générale illimité dans l'année scolaire qui suit

Que la CRUES communique un ultimatum de GGI si non réception des demandes étudiantes.

#### Après la grève

Que la CRUES continue à organiser une journée d'action par mois

Que la CRUES organise d'autres événements de rassemblement collectif autour d'activités artistiques, d'éducation populaire et de manifestations

#### Proposition #2

Que la CRUES et ses associations fasse la même chose mais avec 3 jours de grève et d'actions uniquement